



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Ecart-de-remuneration-entre-les>

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique

- Dossiers -



Date de mise en ligne : vendredi 13 mars 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Trois études portant sur les écarts de rémunération, commandées par la DGAFP et le Défenseur des droits dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, ont été présentées aux organisations syndicales le 12 mars.

Les écarts de rémunération représentent en moyenne 12% contre 19% dans le secteur privé : 16% pour la Fonction publique de l'État, 14% dans la Fonction publique hospitalière, 8% dans la Fonction publique territoriale.

Les chercheurs mettent particulièrement en évidence que ces écarts résultent d'effets qui peuvent se combiner. Parmi ces effets, figure le fameux « plafond de verre » qu'on constate dans la Fonction publique comme dans le secteur privé : plus les niveaux de rémunération sont élevés et moins les femmes ont une probabilité d'y accéder.

Ce qui est qualifié de ségrégation professionnelle, comme la surreprésentation des femmes dans les filières moins bien rémunérées, ainsi que l'impact du temps de travail, sont également deux facteurs importants.

Enfin, les conséquences de la maternité et de la parentalité sont clairement identifiées comme négatives sur les rémunérations, les avancements et promotions, y compris sur les postes à responsabilité.

L'ensemble de ces effets cumulatifs génère des écarts de rémunération qui s'accroissent tout au long de la carrière et qui, de plus, impactent le niveau des pensions des femmes.

Pour l'UNSA, ces études confirment des causes déjà identifiées. Les mesures contenues dans le protocole d'accord signé le 8 mars 2013 sont destinées à lutter contre ces inégalités avérées.

C'est pourquoi le protocole doit s'appliquer pleinement et toutes les dispositions qu'il contient doivent être mises en oeuvre sans délais, y compris, à travers une approche intégrée, celles liées à d'autres dossiers Fonction publique (PPCR, QVT, action sociale).